

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 12 Octobre 2022** à 18h00 Salle des Fêtes Jules Fromont à Lambres lez Douai que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 37

Absents : 3

Procuration : 5

Etaient présents (délégués titulaires) : 36

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA - Eric MOREAU - Pascal PRUVOST - Julien QUENNESSON - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Christophe BLERVACQUE - Reine Elise CARLIER - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Christine ERADES - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY - Franck VALEMBOIS.

Etaient présents (délégués suppléants) : 1

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 5

Pour la CCCO : Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Alain PAKOSZ donne pouvoir à Jean-Michel SIECZAREK.

Pour DOUAISIS AGGLO : Gilles BARBIEUX donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Romain DAPVRIL.

Etaient absents et excusés : 3

Pour la CCCO : Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Jamila MEKKI.

OBJET : REGLEMENT D'UN SINISTRE CAUSE PAR UNE CHUTE D'ARBRE

Monsieur DUMONT indique que lors de l'épisode venteux du 17 février 2022, un des arbres situés sur le dépôt de la STAD s'est couché et a endommagé une clôture au 356, boulevard Pasteur propriété de M. STEVEN PION.

Le dépôt de la STAD étant la propriété du SMTD, c'est au SMTD qu'incombe la responsabilité de la chute de cet arbre.

La réunion d'expertise a eu lieu le 12/04/2022 en présence des services du SMTD.

La procédure au niveau de l'assurance est arrivée à son terme et nous avons reçu, le 28 septembre 2022, une demande d'indemnisation de la part de l'assurance de Monsieur PION.

Le montant total de l'indemnité à verser est fixé à 305€.

Ce montant est pris en charge à hauteur de 105€ par l'assurance du SMTD et il reste au SMTD à s'acquitter de la franchise d'un montant de 200€.

Il est demandé au Comité syndical :

- **D'approuver le règlement de ce sinistre dans les conditions ci-dessus exposées et d'autoriser le versement à Monsieur STEVEN PION, de la somme de 200€, à titre d'indemnisation.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 42

Suffrage exprimé : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE le règlement de ce sinistre dans les conditions ci-dessus exposées et AUTORISE le versement à Monsieur STEVEN PION, de la somme de 200€, à titre d'indemnisation,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Envoyé et reçu en préfecture le 07.11.2022

Publié sur le site le 08.11.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221107-SMTD_22_10_3_1-DE

Claude HEGO

Jacques LECLERCQ

Envoyé et reçu en préfecture le 07.11.2022

Publié sur le site le 08.11.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221107-SMTD_22_10_3_1-DE